

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION POUR TRAVAUX PAR INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR ENTRE LE 06 FEVRIER ET LE 18 MARS 2023 POUR LE COMPTE DU SDE 04

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société **INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR**, représentée par Monsieur Michel GUILLOUD, sise n°5, traverse de la Maubuissonne, 04200 SISTERON, en vue de travaux de confection de tranchée pour la pose de câble ENEDIS, Quartier Aurafrède à Gréoux-les-Bains (04800) pour le compte du SDE 04,

Considérant qu'il convient dans un but de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation durant les travaux réalisés par la société **INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR**,

Considérant que l'intervention est justifiée par un intérêt public et est dépourvue de tout caractère lucratif car la société **INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR** agit pour le compte du SDE 04 ;

Considérant l'incidence que généreront ces travaux sur la circulation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Entre le 6 février et le 18 mars 2023, la société **INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR** est autorisée à procéder aux travaux susvisés Quartier Aurafrède à Gréoux-les-Bains (04800).

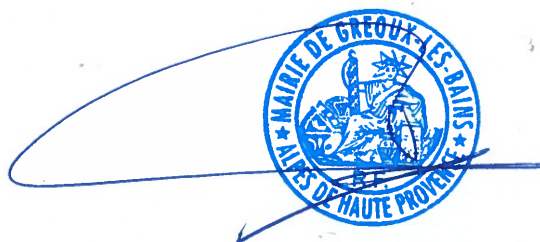
Article 2 : Durant la période de travaux, la mise en place de la signalisation appropriée et la circulation alternée seront à la charge du demandeur.

Article 3 : Le demandeur demeurera responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou qui seraient la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

Article 4 : Monsieur le commandant de gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 3 février 2023

Le Maire,



Paul AUDAN